

Encore le val des Dappes

Autor(en): **Girard, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **4 (1859)**

Heft 5

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-328834>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

nents à Stockach, quelques tours commandant les défilés et assurant les communications avec le plateau de Liptingen, seraient donc d'un grand avantage.

„ En opposition avec le système de défense du *Vierteljahrs-Schrift*, nous croyons donc qu'il n'est pas besoin de faire la grande dépense de fortifications permanentes pour empêcher la marche des Français du Rhin sur le haut Danube, attendu que la violation de la neutralité suisse rendrait inutile la plus grande partie de ces dépenses¹ ; qu'une défense efficace de cette contrée peut être opérée dans la supposition que Stockach et les principaux passages de la Forêt-Noire seraient fortifiés et défendus comme suit :

„ 1^o Occupation de tous les débouchés d'où l'on peut attendre l'ennemi par de l'infanterie de ligne et légère, qui devrait défendre le terrain pas à pas, s'étendre sur les flancs, repousser les avant-gardes, forcer les têtes de colonne à demander et attendre des renforts ;

„ 2^o Défendre les routes principales par des tours renforcées d'ouvrages de campagne dans leurs environs. Par là les colonnes ennemies seraient forcées de faire des détours par de mauvais chemins ou d'enlever les approches de la tour, pour se frayer passage ;

„ 3^o Attaques offensives dès que l'ennemi est arrivé au versant oriental des montagnes, pour empêcher le débouché et la jonction de ses diverses colonnes dans la plaine ;

„ 4^o Retraite, en cas de nécessité, dans une position en arrière de la montagne, par exemple de Donaueschingen à Pfohren, pour rassembler les troupes et contenir la marche offensive de l'ennemi ;

„ 5^o Enfin livrer bataille dans une position centrale préparée d'avance, par exemple à Stockach. „

E. E.....r.

ENCORE LE VAL DES DAPPES.

La *Rivista militare* de Turin, du mois de janvier dernier, publie une étude intéressante sur la question du *val des Dappes*, due à la plume de M. le colonel Carlo Mezzacapo. Si la Suisse, dit la *Rivista*, possédait le pays de Gex, avec le Fort-les-Cluses et le col de la Faucille, la défense de Genève pourrait se faire sur ces monts ; cela n'étant pas, la défense de ce côté devrait s'arrêter à la ligne de la Dôle à Nyon. Mais si les Français, comme il est probable, préféreraient s'avan-

¹ Nos observations de la note précédente s'appliquent encore ici. L'écrivain viennois aurait mieux été dans le vrai en disant que « la violation de la neutralité suisse, ou surtout une pointe des Français dans l'Allemagne centrale, rendrait inutile et même nuisible la plus grande partie de ces dépenses. » — *Réd.*

cer sur Genève par la route du Fort-les-Cluses, puis de Genève sur Nyon et Lausanne, la position des Dappes ne serait plus d'aucune utilité. D'ailleurs, en réalité, la défense de la Suisse contre la France ne pourrait pas se soutenir sur la ligne du Jura. Cette position, depuis le Fort-les-Cluses à Waldshut, serait beaucoup trop étendue, et les Français, en perçant au centre par Porrentruy, Bienne et Aarberg, pourraient arriver facilement à Berne et au cœur de la Suisse. La *Rivista* conclut qu'il faudrait d'emblée abandonner les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, une partie de Berne et Bâle, pour se placer sur l'Aar et la Sarine, ou bien porter la ligne de défense sur le sol français jusqu'au grand canal, entre le Doubs et le Rhin.

Cette observation est juste, au fond ; mais avec une connaissance plus détaillée du pays, la *Rivista* aurait vu qu'on peut, sans compromettre la défense générale, commencer la résistance plus en avant que la ligne de l'Aar et de la Sarine, surtout si les forces ennemies agissaient par le sud-ouest.

La *Rivista* résume son opinion en ces termes, que nous croyons pouvoir citer textuellement en italien, pensant que nos lecteurs, avec quelques souvenirs de latin et de patois roman, les comprendront sans peine :

Ond'è che, qualunque lato si guardi la questione, non sappiamo persuaderci della grande importanza militare che taluni annettono alla valle di Dappes, e conveniamo pienamente con la *Revue militaire suisse*, là dove così si esprime :

« Si une armée française croyait devoir violer notre neutralité pour passer en Italie, à bien plus forte raison ne se gênerait-elle pas avec un terrain litigieux. Si nous, pour nous défendre, nous croyions devoir marcher sur Lyon ou Besançon, le respect des alentours contestés du fort des Rousses ne nous arrêterait, sans doute, pas plus que le fort lui-même. Si nous demeurions en expectative sur la Venoge ou sur la Mentua, le val des Dappes ne nous aiderait pas à grand chose. » In ogni caso, ci pare superfluo intavolare una lunga discussione strategica sulla convenienza o sconvenienza della cessione della piccola valle di Dappes alla Francia, tostochè la difesa della Svizzera contro le aggressioni di questo potente vicino, da quel lato, non puo farsi che tirandosi indietro, ed abbandonando sin dal principio i cantoni di Ginevra, Vaud e Neuchâtel.

* * *

Nous avons reçu de Renan la réclamation que nous publions ci-dessous, et dont le ton bilieux est assurément nouveau en matière de controverses militaires. Nous pensions avoir discuté assez courtoisement le mémoire de M. le major Girard pour pouvoir attendre de son auteur une réplique dans le même esprit, c'est-à-dire dépourvue de personnalités et d'insinuations malveillantes. Peu nous importe, au reste, de nous être trompé. Dédaignant ce qui est en dehors de l'objet même de la discussion, nous examinerons, dans quelques notes, les

arguments de M. G....., laissant à d'autres le soin de juger s'ils justifient les boutades ironiques et les prétentions qui les accompagnent :

Du 12 février 1859.

A M. le capitaine fédéral Lecomte, rédacteur de la Revue militaire suisse,
à Lausanne.

Monsieur !

Vous avez bien voulu, sous le titre : *propos stratégiques*, vous occuper quelque peu du mémoire que j'ai adressé à l'Assemblée fédérale et dans lequel vous avez reconnu *un remarquable esprit d'investigation, un langage ouvert et des sentiments très patriotiques*, mélangés à de *faux arguments militaires*.

Heureusement pour moi que vous y avez aussi trouvé quelque chose pour apporter un peu d'adoucissement aux blessures que vous m'avez faites dans votre critique, et qui ont laissé presque sans vie un pauvre profane en fait de science militaire. Votre beaume a fait bon effet, car je suis déjà, faiblement il est vrai, en mesure de dire quelques mots essentiellement en vue de rectifier des erreurs contenues dans votre critique quelque peu acerbe. Je m'empresse de le faire avant d'admettre, comme vous l'avez fait, la clôture de la discussion sur la question de la vallée des Dappes.

J'attends si ce n'est de l'esprit d'un camarade, au moins de votre courtoisie militaire bien connue, que vous voudrez bien insérer ces lignes dans le plus prochain numéro de votre journal, dans lequel, ensuite de laborieuses compilations, vos efforts tendent à développer parmi les miliciens de la Suisse française les notions les plus exactes de la science militaire, dont, depuis le soldat jusques au colonel fédéral, vous trouvez que nous avons tous grand besoin .

Au fait. — M'avez-vous bien lu ? J'en doute fort ! Non. Vous ne m'avez pas lu. Je vais vous prouver que vous n'y avez pas regardé de bien près, pour m'éreinter comme vous l'avez fait. Il vous était nécessaire de me faire dire autre chose que ce que contient le mémoire pour baser votre logique, qui ne pense nullement à *régenter à droite et à gauche*¹.

1° Et d'abord. — Vous me reprochez, indirectement, de confondre l'intégrité

¹ En effet, tout le monde, chez nous comme ailleurs, a soif et besoin d'instruction ; le champ de la science est infini ; chaque jour l'homme le plus érudit peut apprendre quelque chose de nouveau et nul ne se plaindra jamais d'être trop savant. Mais il est des personnes qui croient que la science s'acquiert par l'étude et même par de *laborieuses compilations* ; il en est d'autres qui pensent l'avoir infuse par seule force d'intuition. La *Revue militaire*, organe de publicité ouvert à tout le monde, s'est fixé la règle de discuter les choses sans s'occuper des personnes, les opinions sans acception de grades. Examiner les faits, les écrits, etc., qui surgissent, c'est le devoir inévitable de tout journal. Contredire pour le plaisir de contredire, accabler de pauvres profanes pour la seule gloire de les *éreinter*, selon l'expression élégante de M. G....., ce serait là *régenter de droite et de gauche*. Mais telles n'ont jamais été nos allures.

En revanche, un officier qui se met, *proprio motu*, en frais d'un mémoire à l'Assemblée fédérale pour venir, après les expertises officielles de MM. Dufour, Bontems et autres officiers compétents, donner de la manière la plus tranchante ses avis sur la valeur militaire des Dappes, pour aboutir aux conclusions qu'on sait, — cet officier-là ne régente-t-il pas quelque peu, sinon le public au moins nos autorités fédérales ? — L.

du territoire politique avec une *certaine sorte d'intégrité militaire du sol*. Ce n'est pourtant pas ce que j'ai fait, en disant : (page 47) « Si la vallée des Dappes était cessionnée à la France, il faudrait renoncer à cette ligne extérieure de défense » et se reporter, en cas d'une invasion de la France, à la ligne de Lausanne-Yverdon ¹. »

Ensuite 2^o — Vous me faites dire que je place 4 divisions dans le district de Nyon ; — si vous voulez bien (page 43) relire et calculer, vous trouverez qu'il n'y en a que trois, dont une sur le Jura dans le val des Dappes ².

3^o Vous admettez que j'ai pris des dispositions sans m'inquiéter où est l'armée française, tandis que (page 41) j'ai admis la supposition d'un passage de troupes françaises (75,000 hommes) voulant aller en Italie ; supposition bien établie par les moyens indiqués aux pages 39 et 40 ³.

4^o Vous prétendez que Berne est à 3 jours de marche de la frontière française, tandis que de Nyon il y en aurait 4. — Ce qui est vrai, c'est que Nyon est à une journée de Berne, et si l'armée française eût voulu amuser les Suisses aux Dappes par des pétarades, cela n'aurait eu lieu que pour une division. Les deux autres en

¹ Nous avons très bien lu cette phrase, perdue au milieu de beaucoup d'autres avec lesquelles elle jure de la façon la plus accentuée. Nous n'avions pas voulu nous en faire une arme, parce que nous ne recherchons pas des chicanes de mots, et parce qu'au fond nous avons reconnu que cette assertion avait essentiellement pour but de jouer le rôle d'épouvantail et d'exagérer les conséquences militaires d'une cession du val des Dappes.

Aujourd'hui, M. G.... se raccroche à ce bout de vérité échappé par erreur ; nous l'en félicitons et en prenons bonne note. Seulement nous croyons que si, *en principe*, il ne confond pas l'intégrité politique du sol avec l'intégrité militaire, il fait cette confusion *dans l'application*, par son système de défense appliqué à Genève et aux Dappes. L.

* Nous avons relu et calculé les indications des pages 42 et 43, et nous avons constaté que M. G.... met deux divisions fédérales « dans la plaine au pied de la Dôle, dans le district de Nyon » plus un nombre de troupes en position qu'il n'est pas facile de classer d'une manière bien précise et que nous avons évalué non pas à quatre divisions, comme M. G.... veut bien le dire, mais à l'effectif de *trois à quatre*. Cet effectif qui surpasse les deux divisions est de 10 bataillons, 5 batteries, un *poste d'observation*, *quelque* cavalerie, 6 compagnies de carabiniers, plus 4 à 6,000 ouvriers et paysans travaillant aux ouvrages.

M. G.... prétend que cela fait en tout trois divisions. Soit ! Notre raisonnement s'appliquait aussi bien à trois et même à deux divisions qu'à quatre. A notre avis, le poste d'observation et quelques ouvrages en terre au défilé de St-Cergues seraient tout ce qu'on pourrait faire ; il ne s'agirait pas de livrer une bataille dans la montagne, mais seulement d'y retarder assez l'ennemi pour pouvoir la livrer au débouché, avant que les colonnes des divers passages aient pu faire leur jonction. — L.

³ Mais M. G.... daignera admettre que si une armée française veut violer notre neutralité pour aller en Italie, elle ne nous fera pas savoir d'avance par quel passage elle arrivera. Il faudra donc les surveiller tous, de Genève à Bâle, c'est-à-dire placer aux défilés mêmes des postes d'observation plus ou moins forts, et garder nos masses concentrées plus en arrière, dans des positions centrales, mais non les disloquer sur les extrémités. Si nous apprenons, d'une manière certaine, par quelle route doit se tenter le passage, alors c'est l'armée entière que nous devons porter dans cette direction. On peut bien d'avance avoir quelques prévisions, mais non une certitude parfaite ; on peut aussi veiller plus sérieusement aux passages les plus près de la capitale, à ceux du Jura central, par exemple. Au reste, nous croyons qu'une armée française, marchant de nouveau à la conquête de l'Italie sous un Napoléon, ne prendrait pas des chemins de traverse et ne s'inquiéterait guère de la route qui mène au Pays-de-Gex par les Dappes. On la verrait plus probablement se diriger par le cœur même de la Suisse, Berne, Lucerne, le St-Gothard, ligne plus avantageuse encore à une opération de flanc sur l'Italie que celle du Simplon. — L.

moins d'un jour eussent été transportées à Bienne et à Soleure, — tandis que les Français seraient bien obligés, en partant de St-Louis ou de Dôle, de mettre le temps que vous avez indiqué pour se porter à Berne. N'avez-vous pas, M. le capitaine, fait attention aux récents transports des troupes autrichiennes de Vienne à Milan¹ ?

5° Vous ajoutez *que pour terminer, j'ai fait un petit roman*, finissant par la déroute de l'ennemi ; autrement dit que l'armée suisse aurait battu l'armée française, et cependant pour qui veut bien lire, il n'y a rien de pareil dans la brochure que vous avez pris la peine de critiquer. Sous ce rapport voici ce qu'il y a : Toujours dans la supposition que les 75,000 Français veulent se frayer un passage vers l'Italie, en passant par les Dappes, j'ai tout simplement admis que quelques troupes fédérales, environ une division, peuvent s'y maintenir un jour, deux jours, et même trois. Est-ce là la déroute de cette armée française, qui ne pourrait d'ailleurs se développer qu'à moitié sur le plateau devant les Rousses ?

6° Je ne reviendrai pas sur la possibilité de faire, au moyen de trois divisions (et non cinq comme vous le dites), celles que j'ai appelées *de Nyon, de Ballaigues et de Romainmôtiers*, déguerpir du val des Dappes une forte brigade française qui s'en serait rapidement emparé, vous l'avez admis vous-même. Seulement pour être exact, vous auriez dû mentionner dans votre critique qu'après cette victoire partielle (que je n'ai nulle part assimilé à une déroute de l'armée française), j'ai parlé

¹ Ici, M. G..... tranche bien lestement une question des plus complexes. Si M. G..... avait quelque idée des difficultés des mobilisations de troupes sur pied de guerre en chemin de fer, il n'aurait pas avancé cette énormité qu'on peut, dans les circonstances dont nous discutons, transporter deux divisions de Nyon à Soleure ou à Bienne *en moins d'un jour*. Nous n'avons pas, en Suisse, de règlements déterminés et prescrits pour le mode d'embarquement dans les convois ; mais nous admettons que nous ne ferions ni mieux ni pire que la France, et que nous suivrions ses excellents règlements de 1855 (dont nous avons donné des extraits en 1856). Or, d'après ces règlements, pour transporter deux divisions à l'effectif fédéral avec leurs armes spéciales, il faudrait une quarantaine de convois. Nos compagnies de chemins de fer pourraient-elles, comme le dit M. G....., faire un tel service *en moins d'un jour*, avec des lignes à une voie ? Si elles le faisaient en trois jours, pour notre part nous serions contents. Resterait encore le temps nécessaire aux embarquements et débarquements, choses qui ne s'exécutent pas aussi rapidement que M. G..... semble le croire.

Il est vrai qu'une fois l'embarquement opéré, la difficulté n'est pas beaucoup plus grande, pour une compagnie très riche en matériel, de franchir la distance de Vienne à Trieste que celle de Nyon à Soleure. Mais s'il fallait, en route, changer de mode de transport et prendre des bateaux, comme ce serait le cas à Yverdon ou à Neuchâtel, ce serait bien une autre complication ! Aussi nous prétendons que deux divisions auraient plus de profit à faire le court trajet de Nyon à Soleure à pied, mais *simultanément*, que de se faire traîner en wagons *successivement* ; à plus forte raison quatre divisions.

Il n'y a d'ailleurs aucune comparaison à établir entre un chemin ferré, situé en arrière de la base d'opérations et perpendiculaire à cette base, comme l'est le chemin autrichien, et un autre, parallèle au front de l'ennemi, et situé à une journée de marche seulement de la frontière menacée. Nous avons dit que ce transport de deux divisions est impossible en un jour, qu'il en faudrait trois à quatre. Mais si, pendant cette opération, un dérangement survenait aux rails, par accident ou par des agents secrets de l'ennemi, ou si une colonne ennemie, débouchant hardiment par un des passages, venait à s'emparer d'un point sur le chemin de fer, alors nos troupes, séparées à de grandes distances, se trouveraient dispersées sans chefs et sans liens : on aurait des fractions de brigade à Bienne, d'autres fractions à Rolle, etc., et cela avec l'ennemi sur notre flanc à moins d'une étape ! En vérité, on ne peut admettre qu'un chef réfléchi puisse placer des troupes dans une situation semblable.— L.

de reprendre *une position défensive*, ce qui implique une dislocation selon les circonstances et un nouveau but à atteindre.

7° Pour persévérer dans la voie de l'exactitude, vous auriez dû ajouter aux *carabinieri* — desquels vous me faites dire qu'ils repoussent *seuls* l'armée française — la coopération des 4 batteries d'artillerie, et au moins la moitié de l'infanterie qui compte 9 bataillons, et indiquer que ces troupes sont dans une forte position ¹.

8° Pour arriver à votre grande conclusion : la prise de Berne, vous avez dû mettre de côté ma supposition que les 75,000 Français (pages 41 et 42) veulent se frayer un passage en s'appuyant sur le fort des Rousses où se trouve leur parc (pages 16 et 23) et en débouchant par le val des Dappes. C'est facile de procéder ainsi. C'est bien là *tenir les deux jeux*.

Cependant je n'admets pas que 40,000 Suisses, dans les positions défensives de notre Jura central, seraient aussi facilement battus que vous voulez bien l'admettre par 65,000 Français. Si vous aviez raison sur ce point, il faudrait renoncer à toutes nos institutions militaires, qui n'auront aucune utilité quelconque, si elles ne nous enseignent pas, comme notre histoire, qu'avec notre bon droit le petit nombre peut et doit quelquefois espérer sur la victoire ².

9° Et nos chers confédérés de Genève ? après avoir contredit ma manière de voir, qui consiste à défendre cette ville et tout le plateau suisse au-delà de la Venoge, au moyen de la conservation et de l'occupation militaire de la vallée des Dappes, comment les consolez-vous ? — *Avec trois cents Spartiates de la Suisse allemande, des vieux canons et autres engins, le tout pour le principe de la solidarité, et puis vous les abandonnez à leur excentrique sort.*

En d'autres termes : une ville qui pourrait fournir par patriotisme d'énormes ressources en argent à l'armée fédérale, vous voulez d'emblée l'abandonner à l'ennemi, qui la rançonnera inmanquablement, *jusqu'à ce qu'elle puisse être délivrée par une opération décisive* sur un autre point.

Pourquoi admettez-vous que 300 hommes de la Suisse allemande, avec la population *un peu surexcitée*, pourront tenir Genève pendant quelques jours, malgré

¹ Nous ne voulons pas chicaner sur les mots; à cet article, ainsi qu'aux deux précédents, M. G..... ne fait que cela. Nous renvoyons simplement aux textes. — L.

² Voilà de fort belles phrases mais sans opportunité, car personne n'a dit que 40,000 Suisses seraient facilement battus par 65,000 Français. Nous n'avons rien écrit de semblable; nous avons simplement posé, par divers raisonnements, le problème suivant: s'il faut à M. G..... quatre à cinq divisions (admettons même trois comme M. G..... le dit) pour tenir tête à *une* brigade française, que fera-t-il contre 65,000 hommes, n'en ayant que 40,000? Nous croyons que 40,000 hommes forment, partout, une armée très respectable, si elle est bien conduite, et avec laquelle tout adversaire doit compter quel que soit son nombre; nous croyons que 40,000 Suisses, défendant leur liberté et leurs foyers, peuvent se battre contre qui que ce soit avec espoir de succès; mais il faut que les 40,000 hommes soient là, réunis et sûrs d'en venir aux mains. Si on les éparpille à tous les coins du Jura, ils auront beau avoir le bon droit, l'histoire et autres belles choses de leur côté, ils n'en verront pas moins tomber leurs capitales. Notre plus grande crainte serait qu'en suivant les idées de M. G....., on ne perdît ainsi des points stratégiques décisifs, sans que nos masses aient eu seulement l'occasion de tirer un coup de fusil, occupées qu'elles seraient à de stériles marches et contre-marches dans des directions excentriques. — L.

qu'il soit certain que l'ennemi cherchera toujours à s'en emparer le plus tôt possible, et consacrera les forces nécessaires pour atteindre promptement ce but; — et que d'un autre côté vous ne voulez pas admettre qu'une division fédérale puisse se maintenir aux Dappes, dans une position qui, je le répète, est excellente pour la défensive ¹?

Par *vo*tre opération décisive, je ne puis admettre autre chose que vous aurez battu l'armée française. En cela vous allez beaucoup plus loin que moi; car j'ai simplement admis que les troupes fédérales pourraient empêcher l'entrée des Français au val des Dappes pendant trois jours. Et j'ai ajouté (page 44), après une défense énergique dès le commencement : DIEU AIDANT, IL PEUT SURGIR DES DIVERSIONS CAPITALES EN FAVEUR D'UN PEUPLE QUI A LA VOLONTÉ DE RESTER LIBRE.

Je maintiens que les Suisses peuvent tenir tête pendant au moins trois jours, dans la vallée des Dappes, aux Français, parce qu'il y a là une excellente position défensive, dans laquelle un petit nombre peut résister plus ou moins longtemps à un plus grand ².

Vous en avez *vous-même* reconnu la valeur (n° 23 de votre *Revue*, 1858) en affirmant que le mont des Tuffes et la route des Dappes donneront plus de valeur au fort des Rousses. Vous avez dit dans le même article que la création de cette forteresse a été un acte de mauvais voisinage du gouvernement de Louis-Philippe,

¹ Nous ne voulons pas nous arrêter à énumérer les différences, bien notables pourtant, entre une défense derrière un large fleuve comme le Rhône, et celle dans une vallée dont les deux extrémités sont aux mains de l'ennemi. Là n'est pas la question. Une division pourra tenir aux Dappes, si elle est placée et employée convenablement, tout comme elle pourra tenir à Genève mieux encore. Notre raisonnement n'a pas porté sur ce point de tactique; nous avons toujours dit qu'il fallait une défense des défilés du Jura, de St-Cergues comme d'autres; mais nous demandons qu'on n'y affecte pas un nombre de troupes plus grand qu'il n'en faut pour retenir un ou deux jours l'ennemi. Si l'on met une division à Genève sur la rive gauche, une autre à St-Cergues, nul doute qu'avec quelques ouvrages de campagne, ces points ne soient bien gardés; dans ce cas, l'ennemi n'y viendra pas, il passera à côté, prendra un autre passage. Il faudrait donc, pour avoir de la sécurité, une autre division à la vallée de Joux, une à Jougne, une à Ste-Croix, une aux Verrières, une à la Chaux-de-Fonds, etc., etc. Que resterait-il pour l'armée proprement dite et pour la réserve? Et si, au lieu de marcher sur Genève, le gros de l'ennemi venait par Neuchâtel ou par Bâle, pourrions-nous nous concentrer à temps pour user de nos forces? Si, pendant que les divisions du district de Nyon et de Genève font bravement face à la France, une colonne ennemie parvient à pénétrer par le Brassus à Aubonne, ou par Jougne et Ste-Croix à Orbe et Yverdon, que deviendront ces divisions dans leur cul-de-sac? Elles pourraient être perdues pour les opérations dès le début de la campagne; oui, avant même qu'il y ait eu quelque engagement sérieux, nous verrions notre effectif se diminuer d'une vingtaine de mille hommes.

Mais M. G..... veut défendre Genève, au moyen d'une division fédérale, parce que cette ville pourrait fournir par patriotisme d'immenses ressources en argent et parce que l'ennemi la rançonnerait, s'il la prenait. C'est déjà s'écarter, on le voit, de l'importance stratégique pour arriver à une question de contributions. Nous en félicitons M. G....., mais si c'est pour avoir l'argent des Genevois, avant que l'ennemi le prenne, que M. G..... veut occuper Genève, il n'est pas besoin d'y envoyer une division. Pour opérer cette perception *patriotique* quelques officiers du commissariat suffiraient. — L.

² M. G..... a raison; mais croit-il donc que dans une défense du défilé de St-Cergues, on prendrait un compas et une loupe pour mieux reconnaître et respecter la frontière ennemie? Croit-il que, pour placer les troupes dans la position la plus avantageuse, on s'inquiéterait, en cas de guerre, de la ligne de limite légale des deux Etats? — L.

et qu'au moyen de la partie du territoire suisse qu'il s'agit de céder, *la France pourrait convertir le fort des Rousses en un camp retranché*. — Et vous voudriez céder ce terrain dans ce but ? — Non, jamais cela n'aura lieu. Au contraire, c'est là qu'il faut commencer la défense de Genève. Pour la défense immédiate de cette ville, il faut au moins employer une division fédérale. Après que celle-ci aurait défendu jusques à la dernière extrémité ce point important de notre patrie, s'il fallait battre en retraite, en s'embarquant à Hermance sur la flotte Lémane qui y aurait été concentrée par prudence, cette division pourrait toujours rejoindre l'armée suisse, à Morges et à Lausanne, sans avoir besoin de passer par la Gemmi ni suivre l'itinéraire que vous lui tracez ¹.

Pour terminer, Monsieur le capitaine, je regrette que vous ne puissiez voir se réaliser votre rêve d'une caserne à Lausanne, ayant coûté, outre une brèche à notre territoire, 350,000 fr. d'argent français, et sur l'esplanade de laquelle, vous promenant, vous vous diriez intérieurement : « Cette caserne, c'est mon œuvre. »

A Genève, à Zurich, à Berne et ailleurs en Suisse on ne peut consentir au succès auquel vous visiez et auquel, **CE DONT ON VOUS FÉLICITE**, vous paraissez avoir renoncé.

Nous ne nous laisserons pas de débiter ce qu'il vous a plu d'appeler *des plaisanteries à l'usage de ceux qui n'entendent rien à la stratégie*. Ne vous en déplaie. — L'honneur et l'indépendance de la Suisse l'exigent.

Pour ma part, si j'ai quelque peu contribué à appeler l'attention sur l'importance politique de la question de la vallée des Dappes, ainsi que sur l'importance militaire de cette partie de territoire, *incontestablement suisse*, j'ai atteint mon but.

Recevez, Monsieur le rédacteur, mes civilités empressées,

A. GIRARD.

* * *

On lit dans le *Journal de l'Armée belge* de janvier dernier :

La rectification de la frontière franco-suisse, dans la vallée des Dappes, ou, pour appeler les choses par leur nom, dans le val des Dappes ², préoccupe autant les militaires que les diplomates.

¹ Nous sommes charmé d'apprendre l'existence d'une flotte lémane, ce dont le mémoire à l'Assemblée fédérale ne parlait pas. Nous croyons cependant qu'il ne faudrait pas trop se fier à ces opérations navales. Le transport d'une division avec son matériel demanderait un grand nombre de nos bâtiments; l'embarquement ne serait pas rapide, et nous craindrions que la flotte n'arrivât à Morges ou à Ouchy quand il serait déjà trop tard pour tenir derrière la ligne du Jorat et de la Mentua; par conséquent cette division, devant rejoindre par les Ormonts ou le Valais les troupes sur la Sarine et l'Aar, serait inutile pendant une huitaine de jours. Le cas où Genève devrait être évacué le plus promptement n'est pas, à notre avis, celui d'une attaque sur Genève même; mais bien, nous le répétons, celui d'un succès des Français sur un des passages centraux du Jura, les amenant d'emblée devant la ligne de l'Aar ou de la Sarine. Dans ce cas, toute notre gauche devrait se replier, évacuer les rives du Léman pour se concentrer au centre. Les troupes venant à ce moment-là de Genève arriveraient sans doute après la bataille, malgré les flottes et les chemins de fer. — L.

² Appeler le val des Dappes une vallée, c'est confondre un animalcule avec un éléphant.
(Note du Journal belge.)

Le val des Dappes, le territoire litigieux, forme enclave sur le territoire français et constitue la tête du vallon de la Valserine, rivière qui prend sa source dans le Jura, au pied du mont de la Dôle et qui va se jeter dans le Rhône, en aval du fort l'Écluse.

C'est à travers ce val que passe la grande route qui mène directement de la vallée du haut Doubs dans celles du Rhône et de l'Isère. Or, pour se rendre de Besançon à Châtillon ou à Grenoble par la grande route, qui est la voie la plus directe, on est donc obligé de traverser le val des Dappes, le territoire suisse, ce qui est un inconvénient pour la France.

La France est donc intéressée à posséder ce val, et elle voudrait, paraît-il, l'acheter ou l'échanger contre une autre parcelle de son territoire; mais des militaires suisses et des diplomates allemands prétendent que la cession du val des Dappes affaiblirait la défense de la frontière suisse du côté de la France.

Si, en effet, la cession du val des Dappes affaiblissait la défense de la Suisse, celle-ci aurait grandement tort de céder ce val à la France; mais, comme le fait très bien ressortir la *Revue militaire de Lausanne*, le territoire litigieux est sans importance pour la défense de la Suisse et recèle de grands embarras pour la Confédération.....

Si le fort des Rousses et le col de la Faucille faisaient partie du territoire litigieux, sa cession à la France serait nuisible à la défense de la Suisse; mais ce fort et ce col appartenant à la France, et occupant l'entrée et la sortie des Dappes, quelle importance militaire pourrait donc avoir ce val, situé entre deux positions françaises?

La France, il est vrai, possédant la route des Dappes, ne verrait plus la communication directe entre les Rousses et Gex interrompue par un territoire neutre, comme elle l'est actuellement. Il en résulterait donc un petit avantage pour cette puissance, mais cet avantage, au point de vue militaire, serait trop minime pour lui attribuer une importance stratégique quelconque.

Les Français, pour atteindre ce col de la Faucille, n'ont même pas besoin du val des Dappes; en faisant un petit détour, en passant par Saint-Claude, ils peuvent y arriver en restant sur leur propre territoire.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le gouvernement français, à ce que nous apprennent divers journaux, a exprimé au Conseil fédéral tous ses regrets relativement à la violation des frontières, dans la vallée des Dappes, par des troupes de la garnison des Rousses. Des ordres ont été donnés pour que pareille chose ne se reproduise plus.

On lit dans la *Suisse* du 23 février :

« Une correspondance particulière de Besançon nous apprend que la garnison de cette ville a été considérablement augmentée ces derniers jours. Elle s'élève maintenant à un chiffre qui en fait un véritable corps d'armée. »

On écrit de Berne au *Nouveliste vaudois*, en date du 19 février :

« Quant aux prétendus recrutements qu'on disait se pratiquer au Tessin pour les éventualités d'une guerre en Lombardie entre l'Autriche, la Sardaigne et la France, il résulte des renseignements officiels fournis par l'autorité tessinoise que rien de semblable n'a lieu, que les recherches faites n'ont amené aucune preuve ou indice de nature à faire croire à l'existence de ces enrôlements et que l'autorité a pris des me-